

PREPARATION DE LA FUSION DE 7 EPCI DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT « Ambert Livradois Forez »



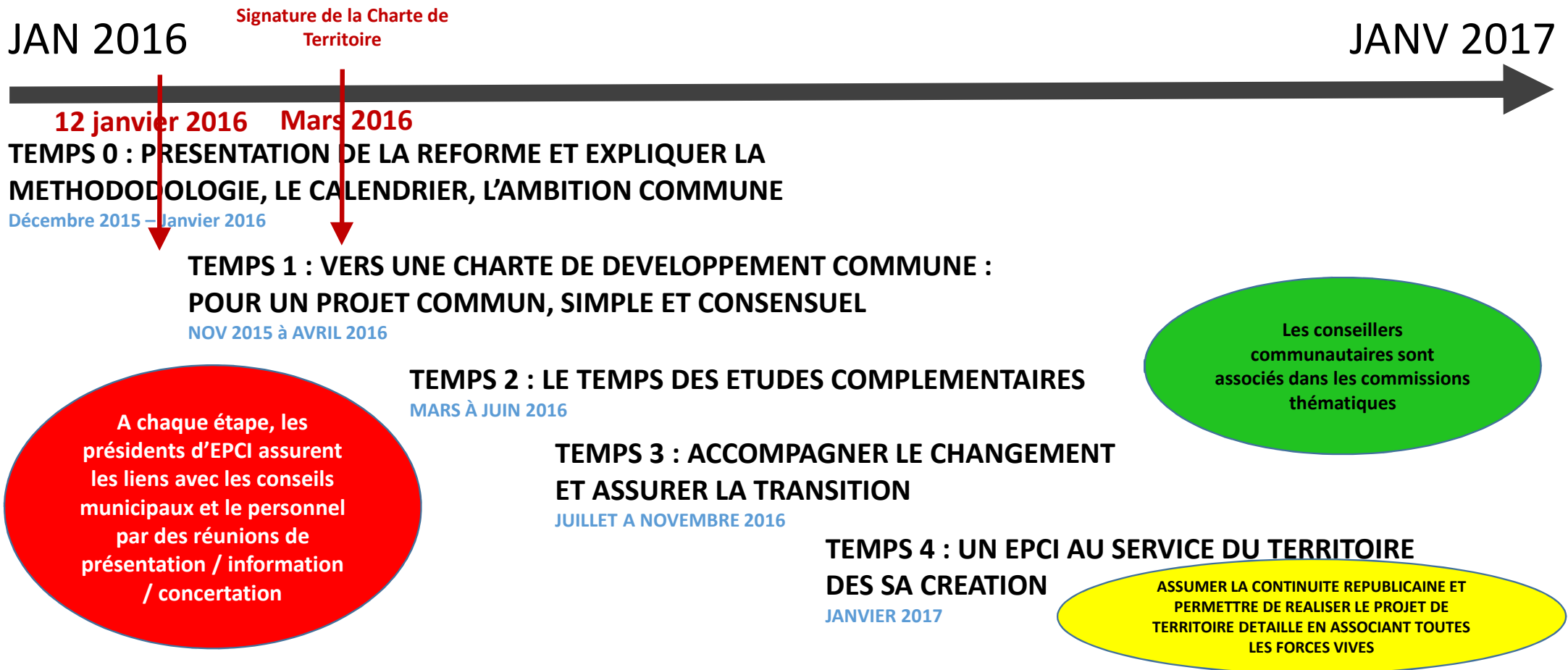
Comité de pilotage n°3 : mardi 26 janvier 2016



Vallée de l'Auvergne



Rappel du calendrier



PROGRAMME DU COPIL DU 26 JANVIER 2016

PARTIE 1: LES COMPETENCES

- **Distinction compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- **Phasage des compétences**
- **Temps d'échange**

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

- **Informations sur la demande de subvention**
- **Proposition d'études complémentaires**
- **Temps d'échange**

CONCLUSIONS DU COPIL

- **Objectifs du Copil du 16 février**
- **Relevé de décisions**

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- une proposition de phasage des compétences**

1 - Rappels concernant la distinction des compétences : obligatoires / optionnelles / facultatives :

- Cette distinction est induite par l'article L5214-16 du CGCT :

Les compétences obligatoires y sont définies ainsi :

I. — La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

+ 3° **Déchets** (collecte et traitement) et 4° **Aires d'accueil des gens du voyage** à compter du 1^{er} janvier 2017

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- une proposition de phasage des compétences**

1 - Rappels concernant la distinction des compétences : obligatoires / optionnelles / facultatives :

- Cette distinction est induite par l'article L5214-16 du CGCT :**

Les compétences optionnelles y sont définies ainsi :

II. — La communauté de communes doit par ailleurs exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins trois des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement

2° Politique du logement et du cadre de vie

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire.

6° Assainissement

7° Eau

8° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- une proposition de phasage des compétences**

1 - Rappels concernant la distinction des compétences : obligatoires / optionnelles / facultatives :

- **Les compétences facultatives ne sont pas définies par l'article L5214-16 du CGCT :**
Les compétences facultatives (ou supplémentaires) correspondent donc à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires et optionnelles.
- Attention, ce n'est pas parce qu'elles sont facultatives que les compétences prises à ce titre ne sont pas importantes. Au contraire, **ce sont ces compétences facultatives qui permettent d'adapter les statuts (et donc l'action) de la communauté aux besoins et spécificités du territoire.**

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- **la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- **une proposition de phasage des compétences**

1 - Rappels concernant la distinction des compétences : obligatoires / optionnelles / facultatives :

Pour conclure sur ce sujet :

- Il s'agit d'une distinction légale, importante pour échanger sur les futurs statuts avec les services de l'Etat
- Cette distinction ne reflète en rien le projet de territoire (ex : l'enfance jeunesse, élément important du projet de territoire, classé en compétences facultatives)
- Attention à bien « **décloisonner** » **les compétences lors des réflexions sur le projet de territoire et sur l'organisation fonctionnelle des services** (ex : les services à la population sont répartis entre les compétences optionnelles et facultatives, alors qu'ils doivent être pensés comme un ensemble cohérent)

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- une proposition de phasage des compétences**

2- Rappels concernant le phasage des compétences :

- La prise de compétences telle qu'elle est prévue par la loi NOTRe :**

Lors de la fusion au 1er janvier, la nouvelle communauté exerce :

- les compétences obligatoires propres à sa catégorie d'EPCI
- les autres compétences à l'échelle des anciens groupements et dans les mêmes conditions qu'avant la fusion

Délais d'harmonisation :

- un an à compter de la fusion pour les compétences optionnelles
- deux ans à compter de la fusion pour les compétences facultatives et la définition de l'intérêt communautaire quand la loi le prévoit

=> Harmonisation des compétences par le conseil communautaire qui décide de généraliser à l'ensemble de la communauté ou de restituer aux communes les compétences exercées par les communautés fusionnées

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives**
- une proposition de phasage des compétences**

2- Rappels concernant le phasage des prises de compétences :

Attention, cette latitude laissée par la loi ne dégage pas de la responsabilité d'organiser les services de la future intercommunalité, de manière à :

- Assurer la continuité du service public, notamment pour les services à la population
- Permettre au nouvel exécutif de prendre des décisions éclairées par les études complémentaires menées en amont
- Garantir les conditions de reprise des compétences qui seraient restituées
- Donner à chaque agent une vision sur son rôle à compter de 2017, que ce soit au sein de la future intercommunalité ou dans une autre structure en cas de rétrocession de compétence

=> D'où la nécessité d'anticiper pour proposer à la future assemblée un projet consensuel d'harmonisation selon un phasage précis.

PARTIE 1 : LES COMPETENCES

Proposition de statuts V2 avec :

- la distinction des compétences obligatoires / optionnelles / facultatives
- une proposition de phasage des compétences

3- Présentation du document de travail (cf. document distribué)

4- Réactions et échanges



PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

1- Informations sur la demande de subvention

Éléments obtenus de la sous-préfecture :

- FNADT et DETR ne sont pas cumulables
- Le montant de FNADT est à la discrétion du préfet
- Le SIVOM peut être maître d'ouvrage uniquement dans le cadre de financement FNADT

=> Proposition de courrier de demande de FNADT par le SIVOM co-signé par l'ensemble des présidents d'EPCI.

=> Proposition de plan de financement :

- Montant prévisionnel des études : 120 000€ TTC soit 100 000 € HT
- Montant de FNADT sollicité : 96 000 €
- Reste à charge (SIVOM) : 24 000€ (soit 0.9 € / habitant)

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

2- Proposition d'études externalisées

- La compétence Tourisme : Quels scénarios possibles ?
 - Solidarité Urbains-Ruraux : De l'intérêt communautaire et des charges de centralités
 - Un nouvel ensemble financier et fiscal : première vision agrégée et prospectives
 - Des moyens humains pour réaliser des projets politiques : Organisation humaine et spatiale
- + missions ponctuelles d'accompagnement spécialisé (accompagnement juridique, études liées à d'éventuelles rétrocession...)

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

2- Proposition d'études complémentaires

La compétence Tourisme : Quels scénarios possibles ?

Le projet de charte de territoire acte le développement touristique comme un élément important de la politique touristique. En lien avec l'existant, et compte-tenu des éléments locaux de contexte, l'objet de l'étude est d'éclairer les élus sur les possibilités d'organisation des compétences tourisme en matière :

- d'accueil et de promotion touristique
- d'animation locale
- de commercialisation de l'offre
- de développements et de création d'équipements touristiques
- de gestion des équipements touristiques et des domaines touristiques
- de marketing territorial
- de relations presse et communication

Objectifs : Proposer différents scénarios concernant :

- l'organisation touristique du territoire et des services
- la gestion des équipements touristiques

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

2- Proposition d'études complémentaires

Solidarité Urbains-Ruraux : De l'intérêt communautaire et des charges de centralités

A partir des équipements présents et avenir, l'objet de cette étude est d'éclairer le futur exécutif sur l'utilisation des équipements intercommunaux, leurs gestions, leurs fonctionnements et leurs coûts afin de lui permettre de juger de leur intérêt communautaire.

Cette étude porte sur :

- Les équipements culturels et sportifs des EPCI actuels
- Les équipements de centralités
- Les équipements de santé

Objectifs :

- Définition de l'intérêt communautaire de ces équipements
- Evaluation des charges de ces équipements et de leurs fonctionnements
- Scénarii de gestion
- Aides à la décision sur les compétences facultatives et optionnelles

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

2- Proposition d'études complémentaires

Un nouvel ensemble financier et fiscal : première vision agrégée et perspectives :

À partir du projet de chartre et du projet de statut du nouvel ensemble, l'étude établira une synthèse financière et fiscale du nouvel ensemble afin d'éclairer le nouvel exécutif sur le potentiel du nouvel EPCI.

Objectifs :

1/ Analyse financière et budgétaire des EPCI existants et de leurs communes membres

2/ Analyse prospective des impacts financiers et fiscaux liés aux modifications de périmètre et de compétences :

- Impacts sur les ressources fiscales CC et communes

- Impacts sur le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

- Impacts sur les dotations de l'Etat

3/ Analyse du projet en lien avec les moyens et proposition de différents scénarii financiers et fiscaux :

- Simulation de la capacité d'investissement du futur ensemble

- Proposition de scénarii financiers et fiscaux permettant de mettre en œuvre le projet communautaire grâce aux différents leviers (fiscalité, attributions de compensation, DSC, FPIC, politique tarifaire...)

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

2- Proposition d'études complémentaires

Des moyens humains pour réaliser des projets politiques : Organisation humaine et spatiale

La charte adoptée par les EPCI et les communes de l'arrondissement, les statuts consolidés et consensuels, l'étude permettra de proposer au COPIL des scénarii d'organisation du futur EPCI. Elle proposera également plusieurs scénarii d'organisation spatiale des services.

En lien direct avec la charte de territoire, le modèle organisationnel sera phasé et validé par le COPIL.

Le cabinet recruté doit prévoir de rencontrer les agents et de proposer des stratégies individuelles de formation et d'accompagnement.

Objectifs :

- Préfiguration dès décembre 2016 d'un schéma organisationnel pour les services devant être en état de marche au 1er janvier 2017 (compétences obligatoires et les services fonctionnels : DGAs – ADS – RH – Comptabilité – Archives – Informatique - Logistique....etc.)
- Proposition de scénarii d'organisation des services de la future communauté
- Proposition d'un schéma spatial des services
- Accompagnement au changement des services et agents
- Accompagnement à l'organisation interne des futurs services communautaires

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

2- Proposition d'études complémentaires

+ Missions ponctuelles d'accompagnement spécialisé :

- Accompagnement juridique
- Accompagnement lié à d'éventuelles rétrocession
- ...

PARTIE 2: LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

3- Réactions et échanges



CONCLUSIONS DU COPIL

Propositions concernant les comités de pilotage :

- Réunion toutes les trois semaines
- Réunion à 10h

Objectifs du COPIL du 16 février :

Préparation des premières études

- Courrier officiel aux services financiers de l'Etat pour demander leur assistance
- Premières ébauches de cahiers des charges pour les études prioritaires

Suite du travail sur les compétences

- Retour sur les échanges avec les services de l'Etat sur vos propositions
- Présentation d'un tableau des compétences en regard des services et effectifs concernés
- Présentation d'un état des lieux du patrimoine intercommunal sous forme d'une cartographie

Adoption d'un tableau de suivi de la procédure de fusion

CONCLUSIONS DU COPIL

2- Relevé de décisions du Copil du 26 janvier

PROCHAIN COPIL

Prochain comité de pilotage:
Mardi 16 février 2016 – 10h00
SIVOM AMBERT

